

## ANNEXE N°o – Auto-évaluation – Secteur des Laurons

Cette auto-évaluation s'appuie sur l'expertise écologique réalisée en juin 2018 par le Parc Marin de la Côte Bleue. La zone de mouillage des Laurons a été instituée il y a 17 ans, suite à une utilisation anarchique du plan d'eau de l'anse des Laurons. Hormis les pannes flottantes qui sont déposées chaque année, les équipements mis en place initialement (corps morts, chaînes mères) n'ont pas été modifiés depuis. Ces équipements ont été progressivement intégrés dans les fonds marins (couverture par les sédiments, colonisation du béton par des concrétions).

Les années d'exploitation montrent que l'impact de cet aménagement est très faible tant sur les fonds marins que sur la qualité de l'eau. Cet impact presque inexistant est lié aux superficies modérées des ouvrages (35m<sup>2</sup> de corps morts, 180m<sup>2</sup> d'appontements), au maintien des corps morts à demeure (pas d'impact sur les fonds), au caractère temporaire du mouillage (6 mois par an), à la faible activité sur le site (30 mouvements par jour).

Le rapport de présentation, pièce constitutive de l'autorisation, aborde de nombreux thèmes tels que la description des milieux terrestre et aquatique, les usages, la sécurité, la préservation des sites et des paysages, les contraintes sur les écoulements et la qualité de l'eau.

Compte tenu de la présence des équipements depuis 17 ans, de leur moindre importance, des faibles contraintes constatées durant ces années d'exploitation et des informations complémentaires qui sont fournies dans le cadre de la présente demande d'autorisation, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre ce projet à une étude d'impact.